

## **RÈGLEMENT SUR LA LOCATION À LONG TERME**

### **Dispositions générales**

La location à long terme est une location faite pour une période de deux jours ou pour une période de quelques semaines.

Ce type de location exige la signature d'un contrat de location entre le locataire et Loisirs de l'Acadie.

Le locataire s'engage à respecter le règlement ainsi que tout autre règlement qui est en place afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tout les utilisateurs du Centre de Loisirs l'Acadie.

Loisirs de l'Acadie fournira un surveillant pour la durée de l'activité afin d'assurer la préparation du local et des équipements nécessaires, les premiers soins, le soutien logistique en cas d'urgence et la communication avec l'administration de Loisirs de l'Acadie.

Le locataire a la permission d'occuper seulement le local prévu pour son activité et seulement pendant la période réservée.

Le locataire se doit de prévenir Loisirs de l'Acadie le plus rapidement possible en cas de retard ou d'absence.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du Centre de Loisirs l'Acadie. Il est aussi interdit de fumer dans un rayon de 9 m autour du bâtiment.

Le locataire doit libérer le local loué à la fin de l'heure prévue de sa plage horaire. Afin de se conformer à cette disposition, le locataire doit veiller à ce que son activité soit terminée dix (10) minutes avant l'heure prévue de la fin de sa plage horaire.

Loisirs de l'Acadie se réserve le droit d'annuler une location exploitée par un tiers sans remboursement.

### **Propreté du local**

Le locataire est responsable de la propreté du local et des lieux communs utilisés par ses convives (couloirs et toilettes)

Un dépôt de cinquante dollars est exigé par Loisirs de l'Acadie pour le ménage du local. À la fin de l'activité, le locataire devra signer le rapport du surveillant de Loisirs de l'Acadie. Le dépôt vous sera remboursé uniquement si la propreté du local réservé et des lieux communs est adéquate.

### **Modalités de réservation**

Il faut prévoir un délai de retour d'appel de deux jours suite à une demande de réservation. Un préposé de Loisirs de l'Acadie communiquera avec vous.

La réservation du local sera considéré valable à la réception du paiement. Loisirs de l'Acadie exige le paiement de la location au moins trois jours ouvrable avant la date de location.

### **Modalités de paiement**

Le locataire doit se présenter en personne à la réception de Loisirs de l'Acadie durant les heures d'ouverture. Aucune réservation ne peut être faite par internet ou par téléphone.

La location peut être payée par carte de débit, en argent comptant ou par chèque. Nous n'acceptons pas les paiements en argent comptant pour les montants de plus de 20\$. Notez que les chèques retournés pour manque de fonds entraînent une pénalité de 20\$.

## **Annulation et remboursement**

Le locataire qui désire annuler une location avec remboursement peut le faire au plus tard un jour ouvrable avant la date prévue de location. Des frais administratifs de 10% seront exigés. Notez que tous les remboursements se font par chèque et sont sujets à un délai de réception de deux semaines.

Loisirs de l'Acadie ne fera pas de remboursement dans le cas d'une location non respectée.

Si le local loué n'est pas disponible à cause de circonstances imprévues, Loisirs de l'Acadie avisera le demandeur de la location au moins 24 heures à l'avance. Trois possibilités s'offrent au locataire;

- Loisirs de l'Acadie fera un remboursement selon le nombre d'heures annulés;
- Loisirs de l'Acadie fournira un autre endroit similaire;
- Loisirs de l'Acadie offrira une plage horaire de récupération des heures annulées.

L'option identifiée par les deux parties sera inclus dans l'entente de location.

## **Domages**

Le locataire s'engage à garder les biens et tous les accessoires, l'équipement mobilier et autres équipements à l'intérieure ou à l'extérieure de la propriété en bon état.

Le locataire devra dédommager financièrement Loisirs de l'Acadie pour la réparation de tout dommage, bris ou de perte pouvant survenir pendant la période de location. Un rapport d'incident/dommage sera préparé par le surveillant de Loisirs de l'Acadie et vous aurez la responsabilité de le signer. Une facture vous sera acheminée.

Loisirs de l'Acadie n'est pas responsable pour les objets personnels volés ou endommagés.